

CADRE A COMPLETER OBLIGATOIREMENT



Vos représentants	
Légal 1 : Responsable financier et correspondant	Légal 2 : Correspondant
Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur légal <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> ↳ Préciser : Nom et Prénom :	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur légal <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> ↳ Préciser : Nom et Prénom :
Précisez où l'enfant vit habituellement :	
Domicile commun <input type="checkbox"/> Chez son père <input type="checkbox"/> Chez sa mère <input type="checkbox"/> Chez son tuteur <input type="checkbox"/>	
Adresse CP Ville Mél. : @ Téléphone domicile Téléphone travail Téléphone mobile Mél @ Profession Code au verso Transmission des coordonnées aux associations de parents d'élèves : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Adresse CP Ville Mél. : @ Téléphone domicile Téléphone travail Téléphone mobile Mél @ Profession Code au verso Transmission des coordonnées aux associations de parents d'élèves : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Autres personnes à prévenir en cas d'urgence :	
Nom Prénom Lien de parenté Tél. Nom Prénom Lien de parenté Tél.	

Adresse personnelle de l'élève si différente de celle du responsable principal

Adresse
 Code postal Ville Tél. mobile
 Mél. : @

Année scolaire 2009-2010

NOM de l'établissement fréquenté :
 N° département Ville
 Classe Options

	Les pièces à fournir	Réservé à l'administration
<input type="checkbox"/>	Ce dossier d'inscription (à compléter).	
<input type="checkbox"/>	La fiche de renseignements médicaux.	
<input type="checkbox"/>	Le bulletin d'inscription au service commun de restauration et le chèque correspondant dans l'enveloppe ci-jointe	
<input type="checkbox"/>	Le chèque de 8 € pour la maison des lycéens ⁽¹⁾	
<input type="checkbox"/> A envoyer début juillet	La photocopie du relevé de notes du baccalauréat (à expédier dès que vous l'aurez, l'admission n'étant définitive qu'à sa réception, indiquer dessus la classe demandée mais ne pas attendre d'avoir reçu ce relevé pour renvoyer votre dossier d'inscription). <i>(Inutile de le joindre en cas de réinscription)</i> .	
	La notification d'attribution de bourses (CROUS) sera à déposer à la rentrée au secrétariat CPGE du lycée de Kerichen. Les étudiants en PCSI devront déposer ce document au Lycée Vauban (bureau 114).	
	Le dossier d'internat est transmis à part.	

⁽¹⁾ Un chèque de 8 € vous est demandé pour l'adhésion à la Maison des Lycéens. Cela vous permettra de bénéficier de certains services comme la reprographie individuelle ou le tarif réduit pour les places de cinéma. Le libeller à l'ordre de la Maison des Lycéens de Kerichen. CCP 4912 32 Rennes.

CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES

AGRICULTEURS	46	professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
10 agriculteurs	47	techniciens
	48	contremaîtres
ARTISANS COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	EMPLOYES	
21 artisans	52	employés civils et agents de service de la fonction publique
22 commerçants et assimilés	53	policiers et militaires
23 chefs d'entreprise de dix salariés et plus	54	employés administratifs d'entreprise
	55	employés de commerce
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES	56	personnels des services directs aux particuliers
31 professions libérales	OUVRIERS	
32 cadres de la fonction publique	61	ouvriers qualifiés
33 professeurs et assimilés	69	ouvriers agricoles
34 professions de l'information, des arts et des spectacles	RETRAITES	
37 cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	71	retraités agriculteurs exploitants
38 ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	72	retraités artisans, commerciaux et chefs d'entreprise
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	73	retraités cadres et professions intermédiaires
42 instituteurs et assimilés	76	retraités employés et ouvriers
43 professions intermédiaires de la santé et du travail social	AUTRES INACTIFS	
44 clergé, religieux	81	chômeurs n'ayant jamais travaillé
45 professions intermédiaires administratives de la fonction publique	82	personnes sans activité professionnelle